
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
du projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage
sur le territoire de la Municipalité de Contrecoeur
par Mittal Canada inc., Complexe de Contrecoeur**

Dossier 3211-21-012

Le 18 mai 2007

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact du projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage de Mittal Canada inc., Complexe de Contrecoeur (anciennement Ispat Sidbec inc.), répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-08-21	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-09-06	Délivrance de la directive
2006-12-21	Réception de l'étude d'impact
2007-01-08 au 2007-04-03	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-04-10	Transmission du document des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-04-17	Réception des réponses de l'initiateur du projet
2007-04-24 au 2007-05-18	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Mittal Canada inc., Complexe de Contrecoeur (MCI), un producteur d'acier et un important recycleur de ferraille, est localisé au sud-ouest de la Ville de Contrecoeur. L'entreprise recycle environ 95 % des matières résiduelles qu'elle produit et les poussières d'aciérage, générées par ses opérations, constituent une des rares matières résiduelles non valorisée à 100 %.

MCI propose l'aménagement sécuritaire, sur une superficie de 120 000 mètres carrés de sa propriété, d'un lieu de dépôt définitif d'élimination des 600 000 mètres cubes de poussières d'aciérage qu'elle prévoit produire au cours des 20 années subséquentes. L'aménagement des cellules sera conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD) ainsi que du *guide d'implantation, de contrôle et de suivi sur les lieux d'enfouissement de sols contaminés*. De plus, la présence d'une couche d'argile d'environ 22 mètres d'épaisseur présentant une conductivité de l'ordre de 1×10^{-7} cm/s assure une étanchéité supérieure aux exigences du RMD.

Le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévue à l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vertu du paragraphe v) de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, car ce projet concerne la construction d'un dépôt définitif de matières dangereuses résiduelles.

Ce dépôt comprendra quatre cellules qui seront aménagées au fur et à mesure des besoins de la compagnie. Les activités associées à l'aménagement et à la construction des cellules du futur dépôt définitif comprendront la disparition de 13 des 120 hectares d'un boisé de la propriété, la construction d'un chemin d'accès, l'excavation et l'aménagement de quatre cellules, la construction d'une rampe de déchargement, l'aménagement d'un système de captation d'un éventuel lixiviat, d'un système de détection de fuite et de fossés de captation des eaux de ruissellement extérieures aux cellules. Des mesures de mitigations sont également prévues afin de limiter la dispersion potentielle des émissions diffuses découlant de l'exploitation du dépôt. La présence du reste du boisé attendant agira comme écran sonore et visuel.

L'enjeu principal du projet est d'ordre économique, car il assurerait une meilleure rentabilité de l'entreprise ainsi que le maintien des emplois. L'autre enjeu d'importance consiste en la sélection d'une alternative de recyclage ou de valorisation des poussières au projet actuel d'enfouissement. Ainsi, la construction en quatre étapes des cellules du dépôt permettrait à l'entreprise de suivre l'évolution des technologies de recyclage et d'analyser les options disponibles à cet effet. Finalement, le dernier enjeu concerne la protection des eaux de surface et souterraine. Pour ce faire, un suivi de la qualité des eaux de ruissellement et, éventuellement, des lixiviats et des eaux de fuite est prévu au projet. Toutefois, l'expérience passée de l'entreprise lui indiquerait l'absence de lixiviat.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales, du 8 janvier 2007 au 18 mai 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que des ministères et des organismes suivants :

- Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie;
- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- Direction des politiques de l'air, Service de la qualité de l'atmosphère (émissions atmosphériques et bruit) et le Bureau des affaires intergouvernementales et des changements climatiques;

- Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- Direction des politiques en milieu terrestre, Service des lieux contaminés et Service des matières résiduelles;
- Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et expertises (air ambiant, dispersion atmosphérique et milieu récepteur eau);
- ministère des Affaires municipales et des Régions;
- ministère du Développement économique, de l'Importation et de l'Exportation;
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune);
- ministère de la Santé et des Services sociaux;
- ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MITTAL CANADA inc., Complexe de Contrecoeur. *Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage - Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexe*, par DDH Environnement ltée, Experts-conseils, décembre 2006, 120 pages, 11 figures et 17 annexes;
- MITTAL CANADA inc., Complexe de Contrecoeur. *Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires*, par DDH Environnement ltée, Experts-conseils, avril 2007, 79 p., 3 figures, 2 tableaux et 11 annexes;
- Lettre de M. Jean Lavoie, directeur Environnement de Mittal Canada inc., Complexe de Contrecoeur, à M. Michel Thérien, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 mai 2007, concernant les impacts olfactifs, l'hydrogéologie, le suivi des eaux souterraines et des émissions atmosphériques, les essences forestières d'intérêt, la flore, le recyclage des poussières d'aciérage, le contrôle du contenu en plomb de la ferraille, les mesures d'urgence et les garanties financières, 1 page, 1 figure et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire et la lettre transmise au Ministère, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée d'août 2006.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Michel Thérien, ing.

Chargé de projet

Service des projets industriels et en milieu nordique